

IVAN GOBRY

# ROBERT II

996~1031

FILS D'HUGUES CAPET



HISTOIRE  
DES

ROIS

DE  
FRANCE

Pygmalion

Extrait de la publication

# R

HISTOIRE  
DES  
ROIS  
DE  
FRANCE

Pendant presque mille quatre cents ans, des rois se sont succédé de manière quasiment ininterrompue sur le trône de France. Ils étaient issus de trois célèbres dynasties, les Mérovingiens, les Carolingiens et les Capétiens. À travers l'épopée tumultueuse de leurs vies et de leurs règnes, où se révèlent des personnalités diverses et parfois controversées, renaissent avec un grand éclat les heures les plus prestigieuses et les plus exaltantes de notre Histoire.

## ROBERT II

996-1031



Collection particulière de l'auteur.

### IVAN GOBRY

Ivan Gobry est docteur ès Lettres. Il a enseigné pendant 27 ans à l'Université de Reims et parallèlement à l'Institut catholique de Paris. Auteur de plus de cent ouvrages, il a participé à de multiples émissions et conférences radiophoniques et reçu de très nombreux prix, dont cinq de l'Académie française. C'est un grand spécialiste de l'histoire du Moyen Âge.

**Robert II, fils d'Hugues Capet**, roi de France de 996 à 1031, fut un souverain que ses qualités et ses vertus firent béatifier de son vivant par la voix populaire. Il fut surnommé le Pieux à cause de sa grande dévotion, de sa culture théologique, de ses fondations religieuses, et de son attention aux pauvres. Mais sa politique matrimoniale lui valut l'excommunication. En troisièmes noces, il épousa Constance d'Arles, fantasque, intrigante et impopulaire.

La réussite politique de ce règne fut, hélas, ternie par des désastres naturels (inondations, peste, famines, incendies) qui désolèrent, appauvrirent et décimèrent la population du royaume, et qui donnèrent naissance ensuite aux légendes de « la terreur de l'an mil » annonciatrice de la fin du monde.

Pygmalion

Extrait de la publication

# Histoire des Rois de France



IVAN GOBRY

Histoire  
des Rois de France

# ROBERT II

*Fils d'Hugues Capet*



Pygmalion

© 2005 Éditions Flammarion, département Pygmalion  
ISBN9782756409146

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

PREMIÈRE PARTIE  
*AU TEMPS DU PÈRE*  
(972-996)



## LA FRANCE DE ROBERT II

# I

## SOUS LES CAROLINGIENS

Robert II, dit le Pieux, fils d'Hugues Capet, est compté officiellement comme le second roi de la dynastie capétienne. En réalité, il en est le cinquième, puisque Hugues était lui-même le petit-fils de Robert I<sup>er</sup>, et celui-ci le frère d'Eudes, premier souverain de cette lignée. Mais Eudes et son frère Robert, fils du marquis de Neustrie Robert le Fort, et le gendre de Robert, Raoul, se trouvent habituellement désignés comme les membres d'une prédynastie, les Robertiens.

Cette précaution résulte du fait que les trois « Robertiens » ont régné en rivalité avec les derniers Carolingiens, et se sont vus contester leur trône par leurs partisans. Il y eut même, de 888 à 898, deux rois de France : Eudes s'étant fait couronner après son élection par l'ensemble des vassaux, et Charles III le Simple, dernier fils de Louis II le Bègue († 879), parvenant en 893 à se faire sacrer par l'archevêque de Reims. On assiste donc, pendant cette période et jusqu'à l'avènement d'Hugues Capet, qui suit la mort du dernier Carolingien, à un entrecroisement de règnes.

## ROBERT II

Cette cacophonie dynastique résultait de la rivalité de deux conceptions de la légitimité royale. Les grands, évêques et vassaux, devaient-ils admettre et vénérer, comme souverain légitime, le seul héritier par le sang du dernier roi défunt, malgré ses lacunes, ses faiblesses et jusqu'à son incapacité? Ou bien, gardiens du bien commun assumé par le souverain, devaient-ils lui substituer un roi digne et capable de cette fonction? Les partisans des Carolingiens décadents soutenaient la première doctrine; ceux des Robertiens, nouveaux venus et taxés d'usurpateurs, la seconde.

Le dilemme était déjà apparu avec les Mérovingiens décadents. Leur incapacité à garder les frontières, à repousser l'invasion musulmane et à assurer l'autorité royale sur la noblesse, avait suscité d'abord les maires du palais, sortes de premiers ministres incontestés, ensuite les ducs des Francs, dans la personne de Charles Martel, puis de son fils Pépin le Bref. Finalement, les grands, lassés de cette situation déraisonnable, et souhaitant ne pas commettre un acte illégitime, avaient adressé au pape une question claire :

— À qui est-il le plus juste de donner le nom de roi : à celui qui n'a plus de l'autorité royale que le nom, ou à celui qui la possède entièrement sans le nom?

La réponse du pape avait été claire, elle aussi :

— Il est juste et raisonnable que celui qui détient la puissance royale ait aussi le nom de roi.

C'était nier le privilège de la succession héréditaire pour lui substituer celui de l'élection. Les grands désignèrent, dans une assemblée élective, celui d'entre eux qui associait à la noblesse la bravoure et l'autorité politique : le duc Pépin.

La situation se renouvela sous le règne des derniers Carolingiens. Louis II le Bègue, fils de Charles le Chauve (lui-même fils de Louis I<sup>er</sup> le Pieux), étant mort en 879 au bout de deux années de règne, fut remplacé par ses deux fils aînés, qui disparurent l'un et l'autre en quelques